

CONDITIONS REQUISES POUR ETRE ELECTEUR ELECTION NIVEAU NATIONAL

Pour être électeur au niveau national, il faut :

1. Etre Opérateur économique, personne ou entité exerçant dans les secteurs du Commerce, de l'Industrie ou des Prestations de services ;
2. Exercer la fonction de direction de l'entreprise ou détenir un mandat signé du représentant légal en ce qui concerne la personne morale ;
3. Etre inscrit au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ou à tous autres registres ou tableaux institués pour leurs professions ;
4. Etre en activité sur le territoire national depuis au moins deux (02) ans à la date de convocation du corps électoral ;
5. Etre à jour de ses cotisations à la CCIB au titre de l'année 2019.
6. Réaliser un chiffre d'affaires annuel de cinq cents (500) millions de francs CFA au moins une fois au cours des trois derniers exercices comptables 2016, 2017 ou 2018 ;
7. Avoir déclaré au moins vingt (20) salariés à la CNSS ;

NB : *Les opérateurs économiques exerçant leurs activités sous forme de personne morale sont représentés par la personne physique exerçant la fonction de direction de l'entreprise ou tout mandataire dûment désigné par la personne morale.*